

meilleurs. Ils passèrent ainsi douze années à vivre d'une existence libre et mal réglée et, en 1303, ils sollicitèrent de l'archevêque de Lyon l'autorisation de quitter cette modeste retraite, d'acheter un autre emplacement, d'y célébrer les saints offices, d'y prêcher et d'y exercer enfin tous les actes de la vie religieuse. Le 13 des calendes de juillet 1303, l'archevêque Louis de Villars décréta au profit du prier des Carmes et de ses frères dans l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel l'acte de concession qui approuvait leur requête; le Prélat leur donna même un témoignage d'estime en encourageant les fidèles à les aider de leurs libéralités et en accordant des indulgences à ceux qui étant en état de grâce leur feraient une aumône pour la construction de leur couvent. L'Archevêque déclara expressément toutefois n'abdiquer aucun des droits et privilèges appartenant à son siège et à son Eglise.

De 1291 à 1303 grâce à la simplicité de leur abri, les Grands Carmes avaient vécu dans la paix. Dès qu'ils voulurent sortir de cette obscurité, ils se virent déclarer la guerre par toutes les congrégations voisines, aux intérêts desquelles les progrès de leur fortune allaient porter ombrage. Dans cette série de luttes, dont nous abordons le récit, il y eut de véritables combats soutenus avec une ardeur dont on se ferait difficilement une idée, si des documents authentiques ne nous en avaient conservé l'irrécusable témoignage.

C. BROUCHOUD.

(*A suivre.*)

